

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 08 Déc 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2539

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE MACONNERIE ET D'EGOUTTAGE
(CONVENTION)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION

Code Référence : 331007U11X1

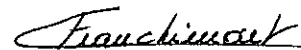
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Po Le Directeur général adjoint,


Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Y. Lafosse Date et signature (2) : 09.10.98
administrateur de la pvc

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

..... Pratique élémentaire de maçonnerie
 et d'époutage (convention)

CODE DE L'U.F. (3)	<u>33 1007 011x1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<u>301</u>
-----------------------	----------------------	-------------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur : Signature du Président du Conseil supérieur :
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>	
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>	
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>	
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>	

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 33 1007011X1	Code du domaine de formation : (4). 301
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie de la maçonnerie	CT	B	10
Travaux pratiques de maçonnerie et méthode	PP	L	60
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*Néant Le 3.12.98*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature : A. COLLINET
INSP. COORD.

04 DEC. 1998

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

Permettre aux ouvriers polyvalents de voirie, d'entretien, et de propreté publique de :

- aborder en connaissance de cause, après analyse, les tâches d'entretien où interviennent des questions d'égouttage et de maçonnerie.
- réaliser de petits travaux de routine d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la propreté publique ou de la voirie

Cette unité de formation s'inscrit dans un programme de formation pluridisciplinaire (voir annexe)..

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

1.1 En français

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
 - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières
- S'exprimer oralement et par écrit :

- produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

1.2 En mathématique:

Savoir

- calculer (addition, soustraction, multiplication, division)
- reconnaître les figures planes classiques et calculer leur périmètre et leur surface.
- construire une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée.
- mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur
- pratiquer les conversions de mesures (longueur, aire, volume, masse, durée)

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU :

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**Pratique élémentaire de maçonnerie et d'égouttage**

1) Technologie de la maçonnerie

A la fin de cette activité d'enseignement, l'apprenant sera capable de:

- caractériser l'outillage et le matériel qui s'utilise en relation avec les travaux réalisés,
- définir le rôle d'un mortier, d'un béton, différencier prise et durcissement,
- citer les catégories de sables et leur utilisation,
- préciser les formes commerciales du ciment,
- citer les principales espèces de briques, de blocs, leur usage le plus courant,
- identifier les matériaux artificiels non cuits utilisés dans la construction et en citer les caractéristiques essentielles,
- citer les différents types de colles à maçonner les matériaux artificiels non cuits et en expliquer la mise en oeuvre,
- citer et caractériser les linteaux intérieurs utilisés couramment.

2) Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions,...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, à partir de tolérances déterminées par une pratique de l'apprentissage, sur une hauteur maximale de 2 m, l'étudiant sera capable de :

- organiser le poste de travail du maçon afin que les matériaux et l'outillage soient placés de manière rationnelle et ergonomique,
- entretenir l'outillage courant,
- déceler sur le poste de travail les défauts éventuels des matériaux courants,
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortier et du béton qui seront homogènes et dans le respect du dosage prescrit,
- maçonner de niveau , à faible hauteur, et en suivant l'alignement entre profils (réglés par le professeur) des murs en briques ordinaires, en blocs comportant angle et trumeau, des batées sans fermeture de baie,

- brosser les parements afin qu'aucune bavure de mortier ne subsiste sur ceux-ci,
- réaliser les joints de manière à ce qu'ils soient pleins, réguliers et parfaitement lissés.

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que les travaux de maçonnerie réalisés par les étudiants :

- présentent des joints verticaux et horizontaux réguliers,
- suivent parfaitement les profils (un creux de 4mm sera toléré, aucune bosse ne sera admise),
- soient de niveau (tolérance hors-niveau de 3mm/m acceptée),
- ne présentent pas de hors-plomb de 2mm/m,
- la « belle face » du matériau se trouve en parement,
- les parements soient brossés, aucune bavure de mortier ne sera tolérée,
- les joints soient lisses et sans cassure.

En matière d'égouttage, l'étudiant sera capable de

- adapter un petit réseau d'égouttage reprenant pour modèle un système séparatif (eaux pluviales, ménagères et vannes),

- réaliser un chambre de visite maçonnée en blocs de 9 posés à plat, reprenant les 3 types d'eaux avant rejet à l'égoût public,

- cimenter l'extérieur, l'intérieur et le fond de la chambre de visite,

- brosser le cimentage, arrondir les angles et s'assurer qu'il y a un minimum de 1 cm d'épaisseur de matière.

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que les travaux de maçonnerie réalisés par les étudiants :

- respectent les pentes indiquées
- aient un tracé rectiligne
- respectent le sens de pose des tuyaux
- présentent toutes les garanties d'étanchéité

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Dans les limites de ses futures compétences, à partir de plusieurs situations qui lui seront préalablement soumises

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de

- aborder efficacement tout travail d'égouttage et de maçonnerie élémentaire.
- apporter des solutions réfléchies aux problèmes posés
- réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement de routine dans le domaine de la propreté publique ou de la voirie

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- niveau de précision et fiabilité des méthodes de travail
- validité des choix de techniques et d'outillage
- qualité et finition des travaux effectués

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert, en possession d'un diplôme de gradué en Travaux Publics, pouvant faire état d'une expérience récente reconnue d'au moins 6 ans dans le domaine de la maçonnerie et l'égouttage, possédant en outre un titre pédagogique.